

Sécurisez vos travaux : les 10 points de contrôle de l'assurance décennale

Identification et authenticité du document

- Vérifiez que le nom de l'entreprise artisanale correspond exactement à celui figurant sur le devis et l'extrait K-bis.
- Contrôlez la présence du cachet de l'assureur et de sa signature pour garantir l'authenticité du document.
- Assurez-vous que l'attestation fournie est la version la plus récente et non un document périmé ou une copie altérée.
- Vérifiez la dénomination sociale et l'adresse de l'assureur pour confirmer qu'il s'agit d'une compagnie agréée (ORIAS).

Adéquation et validité de la couverture

- Comparez les activités listées sur l'attestation avec la nature précise des travaux prévus (ex: maçonnerie, électricité).
- Contrôlez que la période de validité (date de début et de fin) couvre obligatoirement la durée entière de votre chantier.
- Vérifiez la mention explicite de la zone géographique couverte (la France entière est généralement requise).
- Assurez-vous que le montant des garanties est suffisant pour couvrir l'ensemble de votre projet conformément aux obligations légales.

Vérifications complémentaires et risques

- Identifiez le numéro de contrat d'assurance et contactez directement l'assureur pour confirmer sa validité et son existence.
- Prenez connaissance de la clause de franchise et de son montant, car cette somme restera à la charge de l'artisan en cas de sinistre.